

Master 1 Droit pénal et sciences criminelles

Responsables pédagogiques : Haritini Matsopoulou et Stéphane Detraz

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Semestre	Choix	ECTS	CM en h	TD en h	Evaluations		Seuil de compensation
						Session 1	Session 2	
BCC1. Acquérir et approfondir les compétences disciplinaires fondamentales			24	120	60			10/20
Droit pénal des affaires	1		6	30	15	ECT	ET	7/20
Droit de la peine	1		6	30	15	ECT	ET	7/20
Justice pénale internationale	2		6	30	15	ECT	ET	7/20
Procédure pénale (2 ^e partie)	2		6	30	15	ECT	ET	7/20
BCC2. Élargir les compétences disciplinaires			12	90				7/20
Protection internationale et européenne des droits de l'homme	1		4	30		ET	ET	7/20
Droit pénal international	2		4	30		ET	ET	7/20
Histoire du droit pénal	2		4	30		ET	ET	7/20
BCC3. Compléter les compétences disciplinaires			12	90				7/20
Droit civil – Contrats spéciaux	1		4	30		ET	ET	7/20
Procédure civile 2	1		4	30		ET	ET	7/20
Droit et contentieux constitutionnels	2		4	30		ET	ET	7/20
BCC4. Élargir les compétences juridiques			6	60				7/20
2 UE au choix :								
Droit du marché intérieur européen	1	☐	3	30		ET	ET	7/20
Droit international privé 1	1	☐	3	30		ET	ET	7/20
Droit international privé 2	2	☐	3	30		ET	ET	7/20
Droit commercial 2 - Entreprises en difficulté	2	☐	3	30		ET	ET	7/20
Droit de la concurrence	2	☐	3	30		ET	ET	7/20
Histoire de la pensée juridique	2	☐	3	30		ET	ET	7/20
BCC5. Compléter les compétences juridiques			6		15			7/20
Anglais	1		3		15	ECI		7/20
1 UE au choix :								
UE Développement soutenable	2	☐	3	30		VSN		7/20
UE Libre : • Engagement • Entrepreneuriat • Internationalisation	2	☐	3	30		VSN		7/20
Total annuel			60	360	75			

Modalités de contrôle des connaissances :

ECT : Evaluation continue et terminale :

- Session 1 : 50% note contrôle continu + 50% note examen de fin de semestre.
- Session 2 : 100% note d'examen de session 2.

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.

VSN : validation sans note. Le résultat peut-être « admis » ou « défaillant ».

BCC : bloc de compétences et connaissances

Conditions de validation de l'année de Master 1 :

- Chaque BCC doit être validé (moyenne égale ou supérieure à 10/20 et résultat « Admis ») ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque BCC.
- Le BCC1 ne peut être compensé par aucun autre BCC.
- Le BCC2 peut être compensé par le BCC1
- Le BCC3 peut être compensé par les BCC1 et BCC2
- Le BCC4 peut être compensé par les BCC1, BCC2 et BCC3
- Le BCC5 peut être compensé par tous les autres BCC.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site.

Date et signature de l'étudiant